Image not found or type unknown

Refus aide indiv. à la formation Pole emploi

Par **SABI123**, le **20/02/2018** à **21:05**

Je suis actuellement AVS à mi temps et inscrite au PE, J'ai été sélectionnée pour le CAFERUIS, formation qualifiante et diplômante. La région m'octroie le chèque formation (environ 3000 E) mais il manque 4000 E. Je me suis tout naturellement tournée vers le PE pour une AIF. La réponse est négative car PE ne cofinance pas car il n'y pas de cofinancement possible par le biais de Pôle Emploi en complément du chèque formation du Conseil Régional de Bretagne pour les formations diplômantes (instruction régionale de Pôle Emploi du 01.03.17)dixit ma conseillère.

Mes recherches sur le net sont infructueuses, je ne trouve pas cette information. J'ai donc demandé une dérogation au directeur qui m'a été refusée. Ils m'ont exhortée à faire une demande à la fondation deuxième chance, qui m'a également été refusée.
Si, comme le dit ma conseillère, c'est le cofinancement qui rend impossible l'implication du PE, il serait peut être judicieux que je refuse le chèque formation de façon à ce que pole emploi prenne en charge l'intégralité des frais de formation. J'avoue être un peu perdue et inquiète : la formation débute le 5 mars 2018 et à ce jour, il manque toujours 4000 E.

MERCI pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/02/2018** à **08:15**

Bonjour,
Il faudrait déjà avant de refuser le financement de la région avoir la certitude que Pôle Emploi pourra prendre en charge la totalité de la formation...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés